

Cette manière de voir est observée par la plupart des employeurs qui sont fiers de compter un athlète olympique parmi leurs employés. Il n'y a donc aucune nécessité de faire pour eux des arrangements financiers. Des allocations supplémentaires payées en plus du salaire habituel sont une violation des Règles Olympiques de Qualification.<

10. Une indemnité peut-elle être payée, pendant son absence, à l'épouse, la mère, ou le père d'un athlète, s'il est le seul soutien de sa famille?

Réponse:

„Le Paiement d'une pareille indemnité à titre de tolérance tout-à-fait exceptionnelle, après une enquête individuelle et sous la forme d'un versement direct à l'employeur, n'est pas considéré comme un remboursement de salaire perdu.“

Séance du Vendredi 18 Mars 1938, matin

Commission nommée pour étudier la proposition de MM. Rouppert et Matuszewski

M. Coudert donne lecture du Rapport préparé au cours des derniers jours. Après discussion des propositions, le C.I.O. décide ce qui suit:

Il prie la Commission Exécutive de rechercher, avec les Délégués des Fédérations Internationales Sportives, les moyens d'éviter le retour d'incidents de nature à jeter le discrédit sur les Jeux Olympiques et le sport en général, par des décisions paraissant contraires au bon sens et à la justice.

Education sportive

M. Krogius présente son rapport et dit qu'il est nécessaire qu'une propagande plus active soit faite pour l'éducation sportive et que les journaux s'intéressent plus sérieusement à cette question. Au cours d'une discussion, Lord Aberdare propose que le C.I.O. lui-même donne des nouvelles à la Presse. Le Président répond que cela sera l'un des devoirs de la „Revue Olympique“ et demande au Dr. Diem de donner une attention toute spéciale à ces questions. Il demande aussi aux Membres du C.I.O. de collaborer avec l'Institut et d'aider à la rédaction de la „Revue Olympique“, en lui faisant parvenir des articles.

M. Brundage demande que les décisions les plus importantes du C.I.O. soient réunies en une brochure spéciale et le Président répond que cela est déjà projeté par l'Institut du Dr. Diem.

L'Ordre du jour étant épuisé, le C.I.O. a étudié les mesures à prendre au cas où Tokio et Sapporo renonceraient à organiser les Jeux de la XIIe Olympiade, afin d'assurer leur célébration.

Après un échange de vues sur diverses propositions qui lui furent soumises, le C.I.O., à l'unanimité, a donné plein pouvoir à la Commission exécutive de transférer les Jeux d'Hiver aussi bien que les Jeux d'été, dans l'une ou l'autre des localités qui se déclareraient d'accord à en assumer l'organisation.

M. Jiri Guth-Jarkowsky, en sa qualité de doyen des Membres du C.I.O. remercie le Président d'avoir aussi bien dirigé les travaux de cette Session, où des questions très délicates ont été traitées. Mr. Edström se joint à lui.

Le Président remercie, et réitère à S. E. Taher Pacha l'expression de la gratitude du C.I.O. A 11 h. 20, il déclare la Session close.

Signé de Baillet-Latour.

3.— Message du Président du C.I.O. au Peuple Japonais

A l'issue de la Session, le Président, désirant faire connaître les raisons pour lesquelles le C.I.O. a pris la seule décision compatible avec la Charte Olympique, et attirer l'attention du Japon sur ce qu'il considère être le devoir du Japon, en présence de la situation de fait, a prononcé à la Radio l'allocation suivante: „Le Comité International Olympique, respectueux de sa Charte, n'a pas cru devoir prendre en considération la proposition d'étudier s'il y avait lieu ou non de changer la décision prise à Berlin en 1936, parce qu'il est fermement convaincu que Tokyo et Sapporo, forts de l'appui unanime de la Nation et du Gouvernement, désirent célébrer en 1940 les Jeux de la XIIe Olympiade, qui, conformément aux Règles Olympiques, ne peuvent pas leur être enlevés.

Ces deux villes sont persuadées que, en dépit des difficultés actuelles, elles sont en mesure de poursuivre leur préparation. Néanmoins, comme nul ne peut prévoir l'avenir, ce serait mal agir de ma part, de ne pas prévenir ceux qui en portent la responsabilité des dangers qu'ils courent, si les Jeux devaient avoir lieu avant la fin des hostilités.

Dans de telles conditions, ils sont voués à l'insuccès, ce qui porterait un coup au prestige du pays organisateur. Si d'autre part, ce pays renonçait trop tard pour donner au C.I.O. la possibilité de les transférer ailleurs, le Comité Organisateur porterait toute la responsabilité d'avoir empêché la participation aux Jeux de 1940 des milliers de jeunes gens, qui s'y préparent depuis Berlin, et dont pour certains d'entre eux c'est la seule chance qu'ils auront dans leur vie.

Dans les deux cas, cela ferait un tort énorme à la propagation de l'idée olympique et priverait pour de nombreuses années non seulement le Japon, mais l'Asie entière de recueillir les bienfaits moraux que les pays retirent de cette grandiose manifestation.

Le Japon, j'en suis sûr, est trop loyal à la cause Olympique pour méconnaître son devoir et porter un tel préjudice à l'œuvre admirable du Baron de Coubertin.

Espérons que la paix sera bientôt conclue et que par l'heureux truchement du sport, la bonne entente et l'harmonie seront rétablies parmi la jeunesse du monde.

4. — Cérémonie d'Olympie

A l'issue de la Session du C.I.O., les Membres se rendirent en Grèce pour prendre part à la cérémonie de l'inhumation du cœur du Baron de Coubertin, à Olympie.

Après leur arrivée à Athènes, où ils furent reçus par les Membres du Comité Olympique Hellène, ils prirent part à un thé à la Cour. Sa Majesté le Roi Georges II, les Princesses de la Maison royale, ainsi que le Prince héritier Paul et la Princesse Friederike s'entretenaient longuement avec les Membres du C.I.O.

Avant le départ pour Olympie, le vendredi 25 mars, les Membres eurent l'occasion, grâce à l'entremise de Mr. Bolanachi, Membre pour la Grèce, d'assister à la parade en l'honneur de la fête nationale. Par un autorail spécial, ils se rendirent l'après-midi à Olympie, en même temps que le Prince héritier Paul. Le lendemain matin, ils visitèrent d'abord le muré.

La cérémonie eut lieu à 10 heures.

Le C.I.O. et le Comité Olympique Hellène, s'étant rangés des deux côtés de la stèle, le Comte Bertier de Sauvigny, encadré du Comte Mercati et du Ministre de l'Instruction Publique, s'avança portant l'urne contenant le cœur du Baron de Coubertin. Il la déposa sur le petit autel placé en face du monument.

Le comte Mercati, Maréchal de la Cour, prononça aussitôt le discours suivant:

Monseigneur,

C'est avec une émotion profonde et sacrée que, dépositaire de l'ultime désir d'un vieil et très cher ami, j'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Altesse Royale, et par Elle à la Grèce, l'Urne qui contient son cœur, le cœur du Baron Pierre de Coubertin, du Rénovateur inspiré des Jeux Olympiques internationaux, du grand Philhellène, du noble fils de la terre de France.

Grand et noble cœur toujours embrasé par la flamme ardente de son amour pour la Grèce, culte qu'il à toujours conservé, même pendant les périodes difficiles et néfastes à ce pays.

Pierre de Coubertin, n'ayant jamais douté de l'avenir et de la destinée de la Grèce devint l'apôtre et le défenseur de ses droits historiques, droits imprescriptibles fondés sur la force morale et la grandeur de l'Hellénisme, dans lequel il avait une foi inébranlable.

Peut-être, qu'en ce moment même, sous cette enveloppe de marbre, le cœur de notre grand et inoubliable Président bat et tréssaille de joie, sentant que c'est avec une pieuse reconnaissance et telle qu'une relique précieuse que nous allons le conserver au milieu de ces ruines sacrées, inspiratrices de son idée géniale et qu'il sera inhumé par Votre Altesse Royale, fils de notre grand et glorieux Roi Constantin entre les mains duquel Pierre de Coubertin déposait, tout d'abord, en 1895 ce qu'il avait de plus précieux: la noble inspiration de son génie, la fleur immortelle de son âme, son œuvre, la Rénovation des Jeux Olympiques; œuvre, à tout jamais, grandiose et éternelle.

Puis le Comte de Bertier de Sauvigny, donna lecture du message de la Baronne de Coubertin:

Le témoin constant des efforts et des grandes réalisations de l'apostolat de Pierre de Coubertin devrait être aussi le témoin de cette ultime consécration de son œuvre, sur le sol même d'où l'inspiration en avait jailli!

Ayant le grand chagrin de n'avoir pu rejoindre ici ses collaborateurs et ses amis, je tiens du moins à présenter mes remerciements émus au Gouvernement Royal de Grèce d'avoir bien voulu accueillir et abriter dans ce lieu sacré le cœur qui avait battu pour le haut idéal Hellénique et qui a cherché à le faire revivre dans les Olympiades modernes.

Ensuite, au nom de Mr. de Coubertin, je dois remercier tous ceux qui l'ont suivi et aidé. Tout d'abord ceux, qui les premiers malgré un scepticisme général, crurent à la réussite d'une telle entreprise, ceux qui, dès sa première visite à Athènes, en 1894 encouragea par S.A.R. le Prince Royal Constantin formèrent le premier Comité Olympique National et préparèrent les splendides Jeux inaugurés dès 1896 dans le stade restauré par Averoff.

Nous n'oublions pas les sept membres qui acceptèrent après le vote obtenu à la Sorbonne par Mr. de Coubertin, de former un premier Comité International. Le patriote et grand écri-